



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
CHARTRE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES - EIFEL**

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET DES PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT - LIVRE I)

Le Collège communal informe la population que, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels du 24 mai 2017, une enquête publique est organisée en vue de l'adoption du projet de charte paysagère pour le territoire du Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel. Cette enquête est organisée par le Parc Naturel et lancée simultanément dans les 12 communes du Parc Naturel : Amel, Baelen, Bullange, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Jalhay, Malmédy, Raeren, Sankt Vith, Stavelot et Waimes.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date, heure de clôture de l'enquête
Lundi, le 12/12/2022	Lundi, le 19/12/2022	Vendredi le 10/02/2023 à 11 heures au service de l'urbanisme à 4750 BÜTGENBACH, Zum Brand 40

Selon l'article D.29-13 § 2 du décret du 31.05.2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement l'enquête publique est suspendue entre le 24 décembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'adresse susmentionnée à partir de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, tous les jours ouvrables pendant les heures de service et les samedis de 10.00 à 12.00 heures.

Le dossier peut également être consulté sur le site du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel via le lien suivant : <https://paysage.botrange.be/?EtudE>.

Si la consultation a lieu le samedi, la personne qui souhaite consulter le dossier doit s'annoncer au moins vingt-quatre heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme tél. 080/44.00.79.

Les observations orales sont enregistrées sur rendez-vous ou lors de la réunion de clôture par l'agent communal mandaté.

Toute personne intéressée peut communiquer son avis écrit par e-mail ou l'adresser à l'administration communale. Des explications techniques sur les projets sont disponibles auprès du Parc naturel :

Charte paysagère du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel Par e-mail : philippe.laschet@botrange.be Ou par courrier au Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel, A l'attention de Philippe Laschet, Rue de Botrange, 131, B - 4950 WAIMES
--

Bütgenbach, le 12.12.2022

Pour le collège,

La directrice générale,

Le bourgmestre,



A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet de catégorie A.2. est soumis à une enquête publique conformément au Code de l'environnement. Le projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement conformément à l'article D.53 du livre I du Code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à des consultations transfrontalières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et, après délibération, adoptera le plan susmentionné par arrêté.